

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 14/03/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
56	21	26	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et vingt et une minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Chaplain Christian, vice-Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes, rue du Pré Saint Martine 86160 Brion.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – GRIMAUD Jean-Paul – JESBERGER Gilles – DILLOT Jean-François – LE GUERN Romain – BIBAUD André – BOCK François – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – RENOUARD Chantal – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – CHARGELEGUE Jérôme (donne pouvoir à PIQUARD Michael) – OLIVET Jacky – SARDET Gérard (donne pouvoir à GRIMAUD Jean-Paul) – THOREAU Alain – GORRY Jean-Michel – MAURY Jean-Pierre – DUPERRIER Marie-Christine – CARRETIER Michel – GEORGEL Sophie – LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – BELLIN Philippe – GIRARDEAU Jules – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – PICHON Gilles (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe (donne pouvoir à THEVENET Roland) – GAYET Olivier – CINQUABRE Jean-Christophe – JARASSIER Michel (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – JEAN Gisèle – CHOISY Jean-Michel – LEONET Frédéric

Etaient absents : SOUCHE Guy – DRECQ Nelly – VERGNAUD Sophie – CHASSAGNE Dominique – DUVILLIER Didier – QUINTARD Jacky – FRICONNET Jean-Luc – BOIRON William

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°233_29032022

Souscription d'un emprunt de 150 000 euros

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation de plusieurs établissements bancaires et notamment les propositions de financement du Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest ;

Vu l'avis favorable, en date du 08 mars 2022, du bureau syndical quant à la souscription d'un emprunt de 150 000 euros auprès du Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest.

Considérant que le budget primitif 2022 du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud prévoit la souscription d'un emprunt pour le financement de l'acquisition de matériel roulant ainsi que la mise en conformité d'un bâtiment en propriété.

Considérant qu'au terme de la consultation de plusieurs établissements bancaires, le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest a émis une proposition de financement à taux fixe en proposant un contrat d'emprunt aux conditions suivantes :

086-200058832-20220329-233_29032022BIS-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

Caractéristiques du contrat d'emprunt à taux fixe :

Objet : Acquisition de matériels roulant ainsi que la mise en conformité d'un bâtiment en propriété ;

Montant du capital emprunté : 150 000 € ;

Durée totale d'amortissement : 10 ans (120 mois) ;

Taux fixe : 0.80% ;

Périodicité : trimestrielle ;

Particularité : remboursement à échéance constante ;

Frais de dossier : 150 € ;

Déblocage de l'emprunt prévu au 1^{er} juin 2022 et première échéance au 1^{er} septembre 2022.

Enfin, les membres du bureau ont émis un avis favorable le 08 mars 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- D'APPROUVER la souscription d'un emprunt de 150 000 euros pour l'acquisition de matériels roulant ainsi que la mise en conformité d'un bâtiment en propriété à taux fixe sur une durée de 10 ans avec le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest selon les caractéristiques décrites ci-dessus ;

- D'AUTORISER le vice-Président à signer le contrat d'emprunt et toutes pièces afférentes à cette affaire.

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le vice-Président,
M. Christian CHAPLAIN
A Valence en Poitou, le 31/03/2022*



AR Prefecture

086-200058832-20220329-233_29032022BIS-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022